



SYNDICAT DES EXPLOITANTS FORESTIERS
ET SCIEURS ALPES - MEDITERRANEE

POSTE

Chargé de Mission « Chèque Bois Bûche »

I. PRESENTATION DU SEFS AM :

Le syndicat des exploitants forestiers et scieurs Alpes Méditerranée (SEFS AM), fédère une cinquantaine de professionnels (exploitants forestiers & scieurs) répartis sur cinq départements : Alpes de Haute Provence, Hautes-Alpes, Bouches du Rhône, Var et Vaucluse.

Le syndicat, par le biais de son rattachement à la Fédération Nationale du bois, a pour rôle de représenter et de défendre les intérêts de la profession, de mener des actions pour le compte de ses adhérents dans divers domaines, tels que :

- la représentation institutionnelle auprès des instances politiques, administratives, professionnelles, économiques et sociales
- l'accompagnement social et juridique des entreprises
- l'amélioration des conditions d'approvisionnement
- l'analyse des marchés : analyse des ventes de coupes de bois
- l'organisation d'opérations collectives (PEFC, Marquage CE, formations....)
- l'information et la communication
- la promotion des bois régionaux

II. DEFINITION DU POSTE :

1 Missions :

- ⇒ Etudier la mise en place d'un chèque bois buche en région PACA.

2 Formation/expérience :

- ⇒ Formation bac + 2 (type BTS Technico commercial Produit d'origine forestière, ...) ou équivalent,
- ⇒ Connaissances filière forêt bois

5 Compétences :

- ⇒ Capacité à animer/mener une mission,
- ⇒ Aisance orale & rédactionnelle et (bon contact adhérents professionnels, compte rendu, document de communication, communication technique, ...),
- ⇒ Autonome

5 Conditions :

- ⇒ Recrutement prévu début janvier 2010,
- ⇒ Dépôt des dossiers de candidature (Lettre de motivation manuscrite + Curriculum Vitae + photo) à adresser le + tôt possible à :
- ⇒ SEFS AM – Parc d'activités Val de Durance – Maison de l'Entreprise – 11 allée des Genêts – 04200 SISTERON en version papier + version numérique csefs@wanadoo.fr
- ⇒ Poste basé à Sisteron (04200) avec des déplacements sur toute la région PACA.
- ⇒ CDD à temps plein de six mois
- ⇒ Véhicule personnel nécessaire, frais de déplacement remboursés sur justificatifs,
- ⇒ Salaire (SMIC en vigueur)